

COMMERCIAL

SULFEX 7

(SOLUTION DANS LE MÉTHANOL)

Pour Usage dans les champs pétrolifères

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 25195

LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET: 208 LITRES

GARANTIE:

1-(Alkyl*-amino)-3-aminopropane-diacétate.....32,0%
(groupes alkyles dérivés des acides gras d'huile de coco)
(7% C₈, 6,5% C₁₀, 53% C₁₂, 19% C₁₄, 8,5% C₁₆, 6% C₁₈)

Les solutions concentrées sont des irritants

DANGER

POISON CORROSIF INFLAMMABLE

Fabriqué au Canada

WESTHAVEN CHEMICALS LTD.

3645-48 Avenue S. E.

Calgary (Alberta)

T2B 3N8

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANADA/CANUTEC: 1-613-996-6666

TOUTE AUTRE URGENCE:

WESTHAVEN CHEMICALS LTD: 01 (403) 543-2450

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER! *CONTIENT DU MÉTHANOL*

INFLAMMABLE ET CORROSIF

*L'INGESTION DE CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIVE OU FATALE

*PROVOQUE DES BRÛLURES SÉVÈRES AUX YEUX POUVANT MENER À LA CÉCITÉ

*PROVOQUE DES BRÛLURES SÉVÈRES À LA PEAU

*Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé

*Garder éloigner des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues

*Porter des lunettes ou un masque facial et des gants en caoutchouc pendant la manutention

*Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manutention.

*Éviter de contaminer la nourriture

PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Laver complètement avec de l'eau et du savon pour s'assurer que tout le matériel a été enlevé. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement. Faire immédiatement boire plusieurs verres d'eau.

Éviter l'alcool. En cas de vomissement, faire boire des liquides à nouveau. Si la victime a perdu conscience ou a des convulsions, ne rien lui administrer par la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un Centre Antipoison.

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Obtenir de l'aide médicale immédiatement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

CONTIENT DU MÉTHANOL ET DE L'ACIDE ACÉTIQUE.

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les poissons. Éviter tout déversement dans les lacs, ruisseaux, étangs, estuaires ou sources d'eau publics. Ne pas utiliser dans les champs pétrolifères marins ou estuariens. Les déversements à ciel ouvert sont interdits

MODE D'EMPLOI

La Production Secondaire de Pétrole : Pour le contrôle des algues, de la formation de boue bactérienne et des bactéries réductrices de sulfates dans les champs pétrolifères injectés d'eau, faire un traitement choc à un taux jusqu'à 600 ppm pour une période allant jusqu'à 6 heures, au besoin, pour maintenir le contrôle. Répéter une fois par semaine ou au besoin pour maintenir le contrôle. Pour un traitement en continu, jusqu'à 200 ppm peuvent être utilisés au début pour maintenir le contrôle avec des niveaux d'entretien pouvant aller jusqu'à 1000 ppm. Les taux pour un contrôle efficace varieront selon les conditions du site.

La complétion de puits, les fluides de reconditionnement et de stimulation: Pour le contrôle des algues, de la formation de boue bactérienne et des bactéries réductrices de sulfates, utiliser des doses allant jusqu'à 1000 ppm dans les situations normales et jusqu'à 2000 ppm pour une contamination sévère. Dans les fluides de packer, des doses allant jusqu'à 200 ppm sont recommandées.

Transport du pétrole, Systèmes d'Entreposage et Équipement de Surface: Pour le contrôle des bactéries dans les pipe-lines de pétrole brut,

faire un traitement choc à un taux jusqu'à 6,0 litres par centimètre de diamètre par kilomètre de pipe-line.

Répéter de façon hebdomadaire ou au besoin pour maîtriser la situation. Les doses appropriées dépendront de la sévérité du problème. Jusqu'à 100 ppm peuvent être utilisés dans l'eau pour faire un essai hydrostatique et dans le traitement de l'eau et des installations d'entreposage de pétrole brut. Cette eau devrait être utilisée seulement dans les systèmes d'injections de sous surface.

ENTREPOSAGE : Le contenant doit être entreposé à la température ambiante dans un endroit sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé quand le produit n'est pas utilisé. Prendre les précautions nécessaires pour empêcher la détérioration des récipients ou les fuites. Ne pas utiliser de pression de l'air pour effectuer le transfert. Ne pas réutiliser le contenant vide.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉVERSEMENT :

Nettoyer les déversements immédiatement. Pour les petits déversements, recouvrir le liquide libre. Nettoyer les résidus avec un absorbant solide. Les déversements plus importants devraient être rincés vers un bassin collecteur pour l'élimination. Bien nettoyer l'aire du déversement avec un détergent et de l'eau. **NE PAS METTRE LES RINÇURES DANS LES EAUX DE SURFACE. AVISER ENVIRONNEMENT CANADA.**

AVIS À L'USAGER :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisateur ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))